

13 décembre 2016 – 9h à 17h

La Bellevilloise, 19-21, rue Boyer, 75020 Paris

1. Synthèse de la plénière

Introduction de la journée

Sébastien JALLET, Commissaire général délégué à l'égalité des territoires, Directeur de la ville et de la cohésion urbaine, CGET

Sébastien Jallet ouvre la journée par la présentation du Réseau Europe urbain. Ce dernier est copiloté par le CGET, en lien avec Régions de France, et rassemble les acteurs de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion, à savoir :

- Les autorités de gestion régionales
- Les autorités urbaines « article 7 »
- Les services déconcentrés de l'Etat en charge des politiques urbaines et plus particulièrement de la politique de la ville
- Les structures d'appui régionales (notamment les centres de ressources politique de la ville)
- Les têtes de réseaux nationales des collectivités locales et des professionnels de la ville

Ce séminaire se situe à mi-chemin entre l'adoption du Pacte d'Amsterdam, le 30 mai 2016, qui a doté l'Union Européenne d'un « Agenda urbain », et la présentation par la Commission, d'ici fin 2017, des orientations de la politique de cohésion post-2020.

La politique de cohésion finance des projets concrets pour le développement des territoires et donne par la même un visage plus familier à l'Europe. Elle permet par ailleurs une approche plus transversale et permet de dépasser les cloisonnements inhérents à une approche sectorielle et thématique. La politique de cohésion a et doit continuer à avoir une dimension urbaine.

L'Agenda urbain pour l'Union européenne a fixé douze thèmes prioritaires traités sous la forme de partenariats multiniveaux d'une durée de trois ans. La France, par l'intermédiaire du CGET, est coordinatrice avec la Belgique d'un partenariat sur la pauvreté urbaine, regroupant 18 membres permanents, dont les premières orientations seront présentées d'ici l'été 2017.

Gilles MERGY, Délégué général, Régions de France

Gilles Mergy rappelle l'attachement de Régions de France à une gouvernance partagée et intelligente qui associe tous les acteurs, et l'importance qu'accordent les régions à la dimension urbaine de la politique de cohésion. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, ces dernières ont fait le choix de mobiliser 10% en moyenne des fonds européens en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble de la programmation. Les régions ont également mobilisé leurs ressources propres et ce en dépit des nouveaux prélèvements que leur impose l'Etat.

La France est l'un des pays leader en Europe sur la question de l'urbain. C'est un défi pour l'ensemble des acteurs, notamment les porteurs de projets. Il est important de démontrer notre capacité collective à utiliser les crédits de la programmation actuelle. Pour ce faire, les régions ont souhaité utiliser l'ensemble des outils mis à leur disposition, axe urbain ou investissements territoriaux intégrés (ITI). Elles ont adapté le choix de l'outil en fonction de leurs besoins spécifiques. Aujourd'hui, les conventions sont presque toutes signées et la mise en œuvre concrète sur le terrain a débuté. Il y a un enjeu collectif à ne pas prendre de retard au regard des besoins sur le terrain des porteurs de projets et aussi d'éviter les dégagelements d'office. Cela passe notamment par une interaction permanente entre les différents acteurs – les régions, les EPCI et les porteurs de projet – pour s'assurer que les projets répondent aux critères communautaires.

Pour les régions, la politique de cohésion est un point d'équilibre indispensable pour aménager un développement équilibré et durable des territoires dans leur diversité. Les régions sont attachées au devenir de tous les territoires qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. En vue de l'après 2020, elles se sont positionnées pour une politique de cohésion ambitieuse en direction de chacun d'entre eux.



Présentation du Pacte d'Amsterdam et premiers travaux initiés

Présentation du Pacte d'Amsterdam et premiers travaux engagés depuis son adoption

Intervenant : Nicolaas BEETS, Envoyé spécial pour l'agenda urbain UE, Ministère de l'intérieur et des relations du Royaume, Pays-Bas

En comparaison à d'autres, l'Europe est un continent très urbain, même si le niveau d'urbanisation varie fortement en son sein. D'une manière générale, l'Europe de l'ouest et du nord est plus urbanisée que le reste du continent. La région la plus urbanisée d'Europe se situe entre Londres, Paris, Munich, Milan et Hambourg (plus des trois quarts des habitants d'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique vivent dans des villes) tandis qu'en Pologne, Slovaquie, Roumanie, plus de 40% de la population vit encore dans des zones rurales.

Aujourd'hui, 72% des Européens vivent dans des villes. Ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis les années 1960. Les villes constituent le lieu de toutes les opportunités (croissance, compétitivité, emploi) et de tous les défis (ségrégation, chômage, pauvreté, crise des migrants, etc.). Consciente de

ces enjeux, l'Union européenne poursuit depuis près de 30 ans une réflexion visant à améliorer leur développement.

Priorité de la gouvernance néerlandaise, le Pacte d'Amsterdam a été adopté le 30 mai 2016 par les ministres européens en charge des questions urbaines, puis ratifié par le Conseil de l'Union européenne, le 24 juin 2016. L'Agenda urbain s'inscrit dans la stratégie Europe 2020, adopté en juin 2010, qui vise à stimuler une croissance intelligente, durable, et inclusive. Il a pour objectif principal **d'impliquer les villes dans la conception de la politique de l'Union européenne, de les mobiliser dans la mise en œuvre des politiques européennes, et de renforcer la dimension urbaine de ces politiques.** Il a permis de créer les conditions au niveau européen pour **améliorer la réglementation européenne, améliorer l'accès aux fonds européens, et renforcer le partage d'expérience et de connaissances sur le fait urbain.**

Le Pacte a défini 12 thèmes prioritaires : **la mobilité urbaine, la qualité de l'air, l'inclusion des migrants, le logement, la pauvreté urbaine, la transition énergétique, la transition numérique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable des sols et nature en ville, l'économie circulaire, emplois et compétences dans l'économie locale, commande publique novatrice et responsable.** Pour agir dans ces domaines, des partenariats sont créés entre la Commission européenne, des Etats membres, des villes, des organisations et des associations. Ils sont coordonnés par une ville ou un Etat-membre pour une durée de trois ans. **Quatre partenariats pilotes sont déjà engagés depuis janvier 2016 pour travailler sur les thèmes de la qualité de l'air, de l'inclusion des migrants, du logement et de la pauvreté urbaine.**

Le partenariat sur la pauvreté urbaine est coordonné par la France et la Belgique, et réunit 18 membres. Il a pour objectif de réduire la pauvreté et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de pauvreté ou risque de pauvreté dans les quartiers défavorisés. Il privilégie une approche intégrée et préconise à la fois des solutions liées à la territorialité à travers la régénération des quartiers les plus défavorisés, et des solutions ciblées sur les habitants via l'intégration socio-économique de personnes en situation de pauvreté. L'accent a été mis sur **la concentration spatiale de la pauvreté dans les quartiers défavorisés, sur la pauvreté des enfants, et sur les sans-abris.** Suite à une première réunion le 20 janvier 2016 à Paris, deux experts ont été engagés pour soutenir le partenariat sur le plan du contenu et convertir les différentes propositions en un plan d'actions. Un séminaire sur la pauvreté urbaine s'est tenu le 27 septembre à Athènes, en collaboration avec le réseau européen EUKN¹. Cet événement a réuni une soixantaine de participants et les discussions se sont centrées sur quatre thématiques lors d'ateliers : l'identification de la pauvreté urbaine, le bien-être et l'accès au marché du travail, la pauvreté et les services publics, et la pauvreté infantile. Le partenariat doit maintenant faire des recommandations pour répondre à ces enjeux.

Quatre autres partenariats suivront au second semestre 2016, portant sur l'économie circulaire, la transition digitale, la mobilité urbaine, et l'emploi et les compétences, et quatre autres seront lancés au premier semestre 2017, sur la transition énergétique, l'utilisation durable des sols et nature en ville, l'adaptation au changement climatique, et commande publique novatrice et responsable. **A ce jour, près de 200 villes ont manifesté leur intérêt pour ces partenariats.**

¹ European urban knowledge network

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'agenda urbain : www.urbanagendaforthe.eu



Présentation des travaux et des initiatives lancées par la Commission européenne pour soutenir l'Agenda urbain et réflexions sur son avenir dans l'optique du post-2020

Intervenant : Normunds POPENS, Directeur général adjoint, Direction générale à la politique régionale et urbaine, Commission européenne

Le Pacte d'Amsterdam est un événement historique, l'aboutissement de nombreuses déclarations et discussions relatives à la façon d'impliquer les villes sur les politiques de l'Union européenne. Le pacte et les partenariats qui en découlent représentent une véritable opportunité pour l'ensemble des acteurs de mener des projets à bien tous ensemble. La Commission européenne croit beaucoup dans cette approche multi-partenaire et multi-niveaux réunissant la Commission, les Etats membres, les villes et les différentes parties prenantes.

La Commission espère que ces partenariats auront un impact positif sur le développement des politiques européennes, ainsi que sur celui des villes. Ces dernières sont en effet les moteurs de la croissance économique et font face par ailleurs à de nombreux enjeux (chômage, pauvreté, qualité de l'air, etc.). Ces partenariats vont permettre d'identifier ces problèmes pour trouver des solutions. Il est également important de se rencontrer, d'échanger des bonnes pratiques, c'est pourquoi des réseaux comme le Réseau Europe urbain sont d'excellentes initiatives. La Commission espère que l'ensemble des Etats membres suivront cet exemple.

La Commission européenne croit beaucoup en ces partenariats et mobilise actuellement toutes ses ressources afin de les soutenir. Elle entend mettre en place un secrétariat d'ici janvier 2017 et organisera à nouveau à la fin de l'année 2017 le Forum des villes. La Commission a par ailleurs fait le choix de mobiliser 5% des fonds européens en direction du développement urbain intégré et durable dans le cadre de la programmation actuelle, et elle est heureuse que la France ait porté ce chiffre à hauteur de 10%. Il est important en effet de privilégier une approche stratégique intégrée, et non pas une approche sectorielle et thématique, afin faire face aux défis que rencontrent les villes.

Il y a de nombreux défis à gérer pour le futur. **La Commission est en train de préparer la prochaine programmation et souhaite donner aux villes européennes davantage de moyens.** Ses priorités sont l'énergie, la formation et le travail. A ce titre, elle souhaite travailler avec les villes et les autorités locales, **l'article 7 du règlement FEDER est un premier essai qu'il faut transformer.**

Il y a un écart important entre les demandes et ce que la Commission peut faire. Si nous voulons réussir, il est donc nécessaire de favoriser l'innovation et de permettre aux villes d'expérimenter. Il est important pour cela de privilégier la coopération entre acteurs et de partager connaissances et bonnes pratiques via des réseaux comme URBACT.

Enfin, les niveaux de développement entre les villes européennes sont très différents. De fait, s'il est important d'investir dans les régions urbaines, il faut inclure également les plus petites villes et les régions plus rurales pour répondre aux défis ensemble.

Questions / réponses avec la salle :

Pourquoi pas une future politique de l'aménagement du territoire à l'échelle de la Commission et un travail de gouvernance multi-niveaux, impliquant autant les agglomérations que les communes rurales, sur des champs tels que la culture, l'éducation ou la santé ?

- Normunds Popen : Certains territoires qui ne sont pas considérés comme urbains pourront être inclus dans le futur. Les régions rurales ne sont pas en effet limitées à l'agriculture et peuvent être incluses dans nos projets. Ce type de coopération territoriale est familier en France.
- Nicolaas Beets : Avant l'adoption du Pacte d'Amsterdam, il y a eu un débat sur la question de favoriser les régions urbaines au détriment des régions rurales. Cela a été résolu assez rapidement car le développement d'une ville bénéficie aux territoires alentours. L'agenda urbain est par ailleurs dédié à toutes les villes d'Europe et pas seulement aux villes développées de l'Europe occidentale.

Table ronde – L’agenda urbain pour l’Union européenne : quelles perspectives pour la politique de cohésion ?

Intervenants :

- *Olivier BAUDELET, Direction régionale de la politique régionale et urbaine, Commission européenne*
- *Valérie LAPENNE, Chef du bureau de la cohésion territoriale et urbaine, CGET*
- *David Duval, Conseiller fonds européens et contractualisation, Régions de France*
- *Yann THOREAU LA SALLE, Directeur de projets, Direction générale des services, Ville de Lille, au titre du pôle Joubert*
- *Emmanuel MOULIN, Directeur du Secrétariat URBACT*



Les perspectives de la dimension urbaine dans la prochaine programmation de la politique de cohésion

Olivier Baudalet explique que la Commission européenne est actuellement en train de préparer la prochaine programmation et que les grandes lignes n’ont pas encore été arrêtées. La Commission attend notamment les premiers éléments de retour de la programmation actuelle pour alimenter sa réflexion. Les partenariats mis en place dans le cadre de l’agenda urbain vont réfléchir aux futurs instruments à développer face aux défis auxquels sera confrontée l’Union européenne comme l’accueil des réfugiés. Pour ce qui est des villes, la période actuelle est caractérisée par 3 éléments : **donner une responsabilité aux villes, flécher une partie des fonds européens en leur direction, et privilégier une approche stratégique intégrée.**

Valérie Lapenne souligne que l’agenda urbain européen a permis de dégager 12 priorités au niveau de l’Union européenne. La future dimension urbaine de la politique de cohésion sera vraisemblablement orientée vers ces thématiques. Le partenariat pauvreté urbaine prévoit par exemple de fournir dès 2017 des orientations pour nourrir la politique de cohésion, notamment sur la lutte contre la pauvreté infantile et le soutien aux quartiers les plus pauvres. On peut imaginer la mise en place de mécanismes européens pour mettre en œuvre les objectifs de ce partenariat.

David Duval rappelle que la France a consacré un effort important à la dimension urbaine de la politique de cohésion. Avant de penser au post-2020, il est donc avant tout très important de réussir la période 2014-2020 collectivement et notamment d’atteindre les objectifs fixés par la Commission européenne. Pour ce faire, les régions entendent accompagner au mieux les villes dans la mise en œuvre de leurs stratégies urbaines intégrées.

Olivier Baudalet confirme qu'il est important en effet de réussir la période actuelle afin de justifier la future demande de fonds en direction de l'urbain.

Yann Thoreau La Salle explique qu'aujourd'hui les villes se retrouvent au bout de la chaîne. Les métropoles sont les interlocutrices privilégiées des régions. Le partenariat sur la pauvreté urbaine a été perçu par la ville de Lille comme une occasion de faire entendre sa voix. Un plan d'action est en train de se dessiner et la ville se retrouve dans les préconisations du Pacte d'Amsterdam, à savoir : **améliorer la réglementation européenne, améliorer l'accès aux fonds européens, et renforcer le partage d'expérience et de connaissances sur le fait urbain**. Sur la question thématique de la pauvreté urbaine, les résultats sont insuffisants. Les attentes sur cette question sont à la hauteur des problèmes constatés.

Pour Emmanuel Moulin, il y a une diversité de villes très importantes en Europe de par leur taille, leur situation géographique ou leur histoire, mais elles ont une identité commune basée sur l'acceptation de principes démocratiques et de gouvernance. C'est un acquis qu'il faut prendre en compte pour construire l'avenir de la politique de cohésion. Il est très important de renforcer les capacités des villes à mettre en place un développement urbain intégré. Cela passe par un partage d'expériences et la mise en place d'outils et de moyens spécifiques à l'échelle européenne. La politique de cohésion doit donc réfléchir à un dispositif multi-niveaux – national et transnational – pour renforcer les capacités des villes.

L'articulation FEDER/FSE

Pour Valérie Lapenne, il faut déjà regarder ce qui se passe actuellement, notamment la façon dont sont utilisés les différents outils existants comme les ITI. Ces derniers permettent de mobiliser des thématiques plus larges que les axes urbains intégrés et de mobiliser davantage de FSE parallèlement au FEDER. Ils offrent également plus de flexibilité en termes de gestion. Il est intéressant en vue des priorités futures de l'agenda urbain, particulièrement les priorités transversales, de voir comment cet outil a été mobilisé. La France a fait le choix par ailleurs d'articuler la politique de la ville avec la politique de cohésion. L'articulation des différentes politiques publiques et leur coordination à tous les niveaux est en effet très importante.

David Duval souligne que le fléchage en amont d'enveloppes de FSE sur la dimension urbaine a permis aux régions de mobiliser 113 millions d'euros. Toutefois, une partie du FSE est gérée par l'Etat. Pour améliorer le système et renforcer cette dimension intégrée, il faudrait envisager des programmes FEDER-FSE complètement régionalisés et intégrés pour le futur. Cela permettrait d'avoir une vraie intégration du FSE et cela faciliterait l'action des acteurs territoriaux. C'est un souhait de Régions de France.

Pour Olivier Baudalet, les deux programmes – FEDER et FSE – ont chacun une raison d'être. On arrive néanmoins à une période où l'on se rend compte des bienfaits de l'approche intégrée ce qui peut amener à une réflexion sur une meilleure coordination des deux instruments.

Pour Yann Thoreau La Salle, le FSE est sorti du champ de vision des villes. Il est de plus en plus réceptionné par les Conseils départementaux. La fusion du FSE et du FEDER reste un objectif à atteindre. Les ITI sont un premier instrument en ce sens, mais il reste des marges de progrès pour l'après 2020.



Le rôle d'URBACT et des échanges urbains européens

Emmanuel Moulin rappelle que le programme URBACT existe depuis 15 ans. Il est issu de la politique de la ville. Les gènes d'URBACT, ce sont l'approche intégrée et participative. Il s'appuie sur trois grands outils : les réseaux de mise en œuvre – 195 villes impliquées à ce jour, dont 17 françaises, l'accompagnement des villes par l'expertise, la formation – avec notamment des universités d'été, et la capitalisation des savoirs et des savoir-faire à travers l'organisation de séminaires et d'études. URBACT s'adresse à tout type de villes, les capitales comme les villes moyennes. Il est en effet très important que ces dernières bénéficient des outils de transfert du programme. Le programme permet par ailleurs le développement de pratiques innovantes. En tant que facilitateur des échanges de savoir sur le développement urbain intégré, URBACT est aujourd'hui un acteur et un instrument essentiel de la politique de cohésion.

Réactions et questions/réponses avec la salle

- *Aujourd'hui, de nombreuses petites structures n'ont pas les moyens d'aller chercher des financements européens. Du coup, ce sont les grosses structures qui en profitent et ce ne sont pas forcément les plus innovantes. Il faudrait agir pour permettre aux petites structures d'aller chercher des financements.*
- *Le CGET a préconisé d'articuler le contrat de ville avec la stratégie urbaine intégrée. Or, dans les quartiers politique de la ville, il existe un fort tissu associatif et ces associations ne sont pas adaptées aux exigences communautaires. Il est nécessaire que les autorités de gestion effectuent un véritable travail d'accompagnement en leur direction.*
- *Il faut insister sur la notion de simplification en vue de la future programmation. Il faut notamment simplifier l'accès aux fonds et les procédures qui sont sources de complication pour l'ensemble des acteurs en général et les petits porteurs de projet issus des quartiers politique de la ville en particulier.*
- *En vue du post-2020, il ne faut pas oublier que le FSE a un niveau de programmation supérieur au FEDER en France avec 26%, notamment dans les quartiers politique de la ville. L'enjeu, c'est l'articulation de ces dispositifs. L'Eurométropole de Strasbourg arrive à être organisme intermédiaire du PO national FSE, organisme intermédiaire du PO régional FEDER et ITI, c'est-à-dire à mélanger tous les instruments pour mener une politique coordonnée en*

direction des quartiers politique de la ville. Cela passe par une dynamique nouvelle de la part de l'ensemble des acteurs.

- Pour Valérie Lapenne, la question du projet complexe n'est pas nouvelle et va perdurer car c'est la nature même de ce type de projet multi-acteurs. La question est de savoir comment répondre à cette complexité par le biais d'outils publics. Concernant l'accompagnement des petits porteurs de projet sur les territoires quartiers politique de la ville, le CGET avait publié un guide à leur attention lors de l'ancienne programmation. Ils peuvent aujourd'hui s'appuyer sur les autorités de gestion et sur les centres de ressources politique de la ville.
- Pour David Duval, le fléchage en amont dans les PO régionaux FEDER/FSE a donné de la visibilité à la dimension urbaine de la politique de cohésion. Une meilleure intégration FEDER/FSE pourrait donc se faire dans le futur via les PO régionaux. Par ailleurs, il est aujourd'hui flagrant qu'il y a un enjeu de simplification de la gestion des fonds européens qui dépasse le cadre de la seule dimension urbaine de la politique de cohésion. Il est actuellement traité par la Commission en vue de la prochaine programmation. Il est évident qu'il faut agir en direction des petits porteurs de projet. La lourdeur de la justification des dépenses peut être réglée par les pistes développées dans le projet de règlement dit « omnibus » comme les coûts simplifiés.
- Pour Olivier Baudalet, la simplification est un objectif de la Commission européenne. Il faut réfléchir toutefois à ce qu'on entend par simplification, car il s'agit d'argent public. Pour s'assurer que cet argent va être utilisé à bon escient, les audits et les évaluations sont nécessaires. De même, les appels d'offre et les aides d'Etat doivent être réglementés. Enfin, l'approche intégrée, multi-niveaux et partenariale doit continuer à être encouragée.
- Pour Yann Thoreau La Salle, la Commission n'a pas le monopole de la complexification, les collectivités locales font ça très bien également. Par exemple, le programme des Actions innovatrices urbaines est très simple mais se heurte à la complexité des règlements mis en place par les administrations françaises.
- Valérie Lapenne rappelle que l'enjeu majeur reste l'accès de toutes les villes françaises aux financements européens.
- Olivier Baudalet revient sur le programme Actions innovatrices urbaines dont l'objectif est de tester de nouvelles idées à travers des projets innovants. Le prochain appel sera lancé mi-décembre et portera sur la mobilité urbaine durable, l'économie circulaire, et l'intégration des migrants et des réfugiés.

- *Pour l'Eurométropole de Strasbourg, le fait d'avoir un statut d'organisme intermédiaire sur le PO FSE national et sur le PO FEDER régional permet une réelle simplification dans la sélection des opérations et leur passage en programmation. L'Eurométropole essaye de mettre en œuvre des projets communs au FEDER et au FSE autour de thématiques comme l'emploi ou le numérique, mais se heurte au fait que ces deux fonds utilisent des outils de mise en œuvre différents. Un projet FEDER/FSE nécessite aujourd'hui en réalité deux projets, déposés sur deux outils de dématérialisation différents. Toutefois, le fait que le FSE soit intégré à l'Eurométropole a permis de le mobiliser pour moitié sur de nouveaux projets, et non pas sur le seul financement de fonctionnement de structures comme cela est souvent le cas. Cela s'explique aussi par le fait que les fonds européens sont associés à la stratégie de développement économique Strasbourg Eco2030.*

- *Il est difficile de simplifier l'approche intégrée. La Bretagne a fait le choix de territorialiser une partie du FEDER, du FEADER et du FEAMP, et elle s'est heurtée à la question des outils à mobiliser. Il n'est pas possible de mobiliser du FEDER sur les DLAL² par exemple. Il y a une volonté de mettre en place une gestion unique, mais c'est compliqué car il y a un mode de fonctionnement différent d'un fonds européen à l'autre. Il faut également prendre en compte les différents régimes d'aides et les questions d'assistance technique.*
- *L'avenir de la politique de cohésion est incertain pour l'Europe de l'ouest. Est-ce que l'agenda urbain ne peut pas être un garde-fou pour la politique de cohésion post-2020 ?*
- Valérie Lapenne souligne que la France a souhaité que l'agenda urbain contribue à la cohésion territoriale et à réduire les écarts d'un territoire à l'autre.
- Pour Olivier Baudalet, on ne peut pas spéculer sur l'avenir de la politique de cohésion à ce stade. L'agenda urbain est beaucoup plus large que la politique de cohésion et concerne aussi, par exemple, la politique énergétique, la politique de transport, la politique environnementale ou encore la politique sociale.
- Emmanuel Moulin rappelle qu'URBACT a lancé le 5 décembre un appel à bonnes pratiques des villes en matière de développement urbain intégré et durable. Cet appel est ouvert jusqu'à fin mars. C'est l'occasion pour les villes françaises de faire valoir leurs savoirs et à terme de les confronter avec celui des autres villes européennes. Ces bonnes pratiques seront sélectionnées par le comité URBACT en mai 2017 et feront l'objet d'une promotion à l'échelle européenne. Elles pourront être transférées par la suite dans d'autres villes d'Europe via les réseaux de transfert de bonnes pratiques qui seront lancés en 2018.

² Développement local par les acteurs locaux

Retour sur l'année 2016 du Réseau Europe urbain

Intervenant : Gilles REY-GIRAUD, Cellule d'appui du Réseau Europe Urbain, Rouge Vif territoires

Les actions 2016 en bref :

- La constitution du Réseau :
 - Élaboration et mise à jour de l'annuaire
 - Alimentation du groupe ICGET et du site Europe en France
 - Création d'une identité graphique
 - Réalisation d'une plaquette de présentation

- Le suivi de la mise en œuvre de la dimension urbaine
 - Enquête auprès des autorités de gestion
 - Recueil et analyse des conventions entre autorités urbaines et autorités de gestion régionales et des stratégies urbaines

- L'appui méthodologique et le partage des bonnes pratiques
 - 4 groupes de travail thématiques : transition énergétique et inclusion sociale (2 ateliers organisés en 2016), numérique et compétitivité des PME (1 atelier organisé en 2016)
 - Boîte à outils méthodologiques : 8 fiches réalisées

- La capitalisation et la communication
 - Journée d'information du 28 juin à Paris
 - Veille européenne
 - Rédaction en cours d'un dossier sur la dimension européenne des contrats de ville
 - Organisation du Séminaire national

Focus sur les groupes de travail

Chaque groupe de travail a réuni entre 20 et 30 participants et un véritable noyau dur de participants s'est constitué aujourd'hui. On a pu néanmoins faire le constat d'un relatif manque de diversité dans les régions représentées, avec une prépondérance de l'Île-de-France. D'une manière générale, les évaluations ont été globalement positives, même s'il ressort une attente de davantage d'échanges concrets sur les projets.

Programme 2017

La poursuite des actions engagées en 2016 :

- Actualisation de l'annuaire
- Alimentation de ICGET et du nouveau site Europe en France
- Analyse des conventions et des actions mises en œuvre au titre des stratégies urbaines intégrées
- Publication du reste des fiches outils
- Poursuite de la veille européenne
- Poursuite des 4 groupes de travail thématiques, avec un approfondissement à partir de cas concrets et un élargissement possible à de nouveaux thèmes (mobilité urbaine, nature en ville, ESS ...)

De nouvelles actions :

- Organisation de rencontres d'information et d'échanges en région
- Organisation de sessions de formation-qualification sur 2 jours (intégration des financements, accompagnement des porteurs de projets)
- Réalisation de fiches de bonnes pratiques et de dossiers thématiques d'analyse
- Lancement d'une enquête sur la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées (pilotage, gouvernance, ingénierie, partenariats)
- Possibilité d'une étude sur la valeur ajoutée de l'intervention européenne dans les stratégies urbaines

2. Synthèse du Lab'Urbain

Table des matières

Accompagner les porteurs de projets pour une ingénierie et une stratégie urbaine intégrées – Toulon Provence Méditerranée.....	14
Accompagner les porteurs de projets pour une ingénierie et une stratégie urbaine intégrées – Ville de Paris	16
Prendre en compte le contexte transfrontalier dans les stratégies urbaines intégrées.....	18
Mobiliser le FSE pour les contrats de ville et les stratégies urbaines intégrées	20
Le développement urbain durable à l'échelle des quartiers : démarches EcoQuartiers et financements européens	22
Quelle stratégie d'agglomération et quels projets pour mieux répondre aux enjeux sociaux du numérique ? (Agglomérations de Chambéry et Grenoble) / Exemple d'un tiers lieu innovant et mobile à Joué-Lès-Tours .	24
Le dispositif "Niort Numéric" pour une meilleure mobilisation des acteurs locaux autour de la filière du numérique	26
Quelles voies innovantes pour développer le commerce de proximité ? Le projet CoSto (Connected stores, SEMAEST).....	28
Commerce Nord/sud comme base au développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires	30
Etude sur les freins à la mobilité dans les QPV de l'agglomération de Perpignan	31
La nourriture et l'alimentation comme levier d'inclusion sociale des habitants d'un quartier prioritaire	33
Comment les acteurs publics peuvent-ils soutenir l'innovation sociale : à la découverte du projet BOOSTINNO - Ville de Paris	35
Articulation PLIE et Stratégie urbaine FSE - Agglomération Roissy Pays de France	37
Une manière innovante d'associer les citoyens : Le conseil citoyen numérique	39
Favoriser la coopération entre les territoires (dont lien urbain-rural) grâce aux financements européens : l'exemple de la Bretagne	40
Favoriser la coopération entre les territoires (dont lien urbain-rural) grâce aux financements européens : l'exemple du Grand Narbonne	41
Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : l'animation régionale en Nouvelle Aquitaine	42
Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : l'animation régionale en Occitanie	44
Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : le réseau des ITI en Ile-de-France	45

J'organise

Accompagner les porteurs de projets pour une ingénierie et une stratégie urbaine intégrées – Toulon Provence Méditerranée

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : A2

Témoign : Magali Lafitte-Matheron, Toulon Provence Méditerranée

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- Compte tenu des exigences de la nouvelle programmation 2014/2020, le service FEDER de Toulon Provence Méditerranée a choisi afin d'adapter ses missions et outils aux besoins du territoire et contraintes de l'autorité de gestion. Pour ce faire, un accompagnement spécifique a été mis en place : journée d'information sur l'ITI recensement projets et besoins du territoire, réunion pour balayer les principaux points de vigilance, guide d'information aux porteurs de projets, outil permettant de vérifier l'éligibilité géographique, journées d'informations sur les appels à projet et journée « match making » sur comment remplir un dossier de demande de subvention...
- Exemple de mobilisation de plusieurs fonds (minimum FEDER et FSE) : investissement équipement puis dossier FSE salaires et formation

Exemple concret sur un projet d'implantation de GRETA :

- 1 dossier FEDER réhabilitation déposé par le bailleur
- 1 dossier FEDER équipement
- 1 dossier FSE formation
- 1 dossier FEADER en cours de montage pour l'alimentation circuit court (maraicher local)

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Tissu associatif peu adapté aux exigences administratives et financières

Principales conditions de réussite / de transfert

- Mise en place d'outils spécifiques, par exemple : application interactive avec la délimitation du territoire ITI
- Etablir en amont un diagnostic sur les difficultés, attentes et besoins du territoire par des questionnaires de satisfaction, réunions d'information, recensement projet, recensement besoins
- Guichet unique : collocation avec la région (intégration au guichet unique), recherche de tous les financements possibles, au-delà du FEDER, constitution d'une base de données thématique/ financements/ contact, pour une réorientation systématique si non

soutenu par l'ITI

- Guide de procédure à disposition des partenaires
- Guide d'information allégé (20p) à disposition des potentiels porteurs
- Communiquer et sensibiliser les relais du territoire
- Articuler son action avec le contrat de ville et ses partenaires. Cela implique une journée d'information avec les équipes opérationnelles contrat de ville qui sont sur le terrain (délégués du Préfet et associations)



Accompagner les porteurs de projets pour une ingénierie et une stratégie urbaine intégrées – Ville de Paris

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : A2

Témoign : Benjamin Dumont, Ville de Paris

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

La ville de Paris a mis en place un accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de son ITI. Dans le cadre de cet accompagnement, la Cellule ITI de la Ville de Paris a pu identifier plusieurs besoins et difficultés chez certains porteurs :

- Différents niveaux d'expérience et de connaissance de base des fonds européens
- Mauvaise connaissance et compréhension des exigences en termes de justificatifs (moyens humains, marchés publics, aide d'états...) chez certains porteurs.
- Difficultés liées à la description du projet, en particulier les actions concrètes pour lesquelles le porteur demande du FSE ou du FEDER.
- Difficile compréhension du circuit de leur dossier.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- Métropole Aix-Marseille : la collectivité lance des appels à projets dans le cadre de son ITI, avec un cahier des charges. Les porteurs se mettent à la place des instructeurs.
- En Ile de France, il n'y a pas d'appel à projets. Les premiers porteurs de projets vont servir d'exemple pour les prochains.
- A Porto-Vecchio, l'ITI est intégré au volet urbain du contrat de ville (exemple : construction d'une médiathèque au cœur du quartier, acquisition de bus...). Un premier appel à projets a été lancé et des dossiers peuvent être soumis au fil de l'eau. Il y a peu de porteurs de projets.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Méconnaissance des règles d'instruction par les porteurs de projet qui engendre des dossiers incomplets au moment de l'instruction
- Lassitude pour certains porteurs à la fin de l'accompagnement qui aboutit à la non prise en compte de certaines remarques et par conséquent à la non complétude du dossier.
- L'organisme intermédiaire n'instruit pas mais oriente l'instruction

Principales conditions de réussite / de transfert

- Culture de l'appel à projets
- Guide à destination des porteurs de projet
- Savoir parler le même langage que certains porteurs qui ne sont pas habitués au FSE.
- Nécessité de mettre en place un accompagnement à la carte et adapté à l'expérience de chaque porteur
- Nécessité de proposer un accompagnement individualisé ET des sessions collectives.
- Savoir être pédagogue mais laisser le porteur faire par lui-même et ne pas faire à sa place > professionnaliser le porteur
- Bien comprendre les différents aspects du projet dès le début afin

d'orienter le porteur vers un montage au plus près de la réalité du projet.

- Ne pas être restrictif sur les méthodes de travail avec le porteur : échanges de mail, après-midi de travail, note de recommandations, RDV téléphonique...
- Mettre en place une grille d'analyse d'un dossier complet (ex. : le forfait des 15% est-il bien appliqué, les indicateurs correspondent-ils avec la description du projet)
- Mettre en place une grille d'analyse d'un dossier complet (ex: le forfait des 15% est-il bien appliqué, les indicateurs correspondent-ils avec la description du projet)

Prendre en compte le contexte transfrontalier dans les stratégies urbaines intégrées

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : A3

Témoin : Brigitte Bariol-Mathais, Fédération nationale des agences d'urbanisme

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été créée en 1997 par le gouvernement français afin « d'apporter une aide opérationnelle aux porteurs de projets et, plus globalement, aux territoires transfrontaliers ».

Cette association de loi 1901 est financée par le CGET, la Caisse des Dépôts et différents Ministères (affaires étrangères, affaires européennes, intérieur, Outre-Mer). Elle œuvre pour la prise en compte des spécificités du contexte transfrontalier, et par son positionnement multiniveau, facilite le dialogue entre les territoires transfrontaliers, les autorités nationales et les institutions européennes. Le réseau de la MOT regroupe plus de 70 membres : collectivités, structures transfrontalières, entreprises et CCI, agences d'urbanisme, etc.

En plus d'assurer une mission d'intérêt général, l'expertise de la MOT peut être sollicitée sur des études thématiques ou territoriales (sur le développement économique transfrontalier ou les enjeux propres à un territoire transfrontalier, par exemple).

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

Le Sillon Lorrain est un pôle métropolitain situé à la frontière avec le Luxembourg. Il souhaite porter aujourd'hui une réflexion autour du co-développement avec le Grand-Duché, ce qui impose dans un premier temps de bénéficier des mêmes chiffres (en termes de flux et de démographie par exemple). Aujourd'hui, il n'y a pas d'instance de gouvernance commune mais le Sillon Lorrain fait maintenant partie du Sommet de la Grande Région qui gère le PO INTERREG, ce qui va permettre de fluidifier les échanges.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Manque de reconnaissance et de prise en compte du transfrontalier : Les territoires transfrontaliers sont trop souvent considérés comme des périphéries, alors qu'ils sont des territoires fonctionnels, des bassins de vie. La France est d'ailleurs le premier pays en termes de travailleurs transfrontaliers / Manque de « culture » du transfrontalier
- Insuffisance des outils existants (GECT – groupement européen de coopération transfrontalière – ou INTERREG), notamment pour prendre en compte les différentes échelles (la définition du transfrontalier est souvent trop restrictive). D'où le besoin d'un

Principales conditions de réussite / de transfert

- Mettre en place des observatoires partagés
- Développer une approche par projet : les programmes comme Interreg sont des outils, ils ne doivent pas être déconnectés du monde des projets
- Identifier les freins à la coopération. Par exemple, sur des secteurs d'innovation (exemple des smart cities), des groupes verrous se mettent en place, avec l'appui de juristes, autour de démonstrateurs pour identifier et démonter les freins à l'innovation
- Mettre en place les bons outils pour résoudre les obstacles.
- La MOT tient le secrétariat technique d'un groupe de travail

dialogue en multiniveau.

- Manque d'outils d'observation pour produire de la donnée partagée
- Obstacles administratifs, législatifs, réglementaires au transfrontalier (voir Cross Border Review de la Commission Européenne)

intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers. Il s'agit d'identifier les processus de résolution des obstacles (comme mis en place au sein du Conseil Nordique) et éventuellement d'inventer les outils juridiques manquants (comme la European Cross Border Convention proposée par le Luxembourg) pour fluidifier les échanges et la coopération.

- Bénéficier d'une vraie volonté politique / d'un portage politique à tous les niveaux (y compris au sein des associations d'élus)

Mobiliser le FSE pour les contrats de ville et les stratégies urbaines intégrées

Numéro de la séquence : 1, 2 et 3

Numéro de la table : A4

Témoins : Emmanuelle Weiss, Montpellier Méditerranée Métropole & Charline Fabius, Eurométropole de Strasbourg

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

L'Eurométropole de Strasbourg est à la fois organisme intermédiaire dans le cadre de l'ITI FEDER et du programme opérationnel national FSE. Ces différents dispositifs sont articulés et complémentaires. A noter que l'ITI est adossé à la stratégie de développement économique de la Métropole.

La Métropole travaille en transversalité pour mobiliser à la fois le FEDER et le FSE :

- Elle assure de la veille sur les projets (même ceux n'ayant pas mobilisé de fonds européens) afin de répondre par une subvention. Elle fournit une aide à la sollicitation si besoin.
- Avant la commission de sélection, elle porte un premier regard pour correction et recadrage du projet.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- Porto-Vecchio : Mise en place d'un comité de pilotage unique ITI-politique de la ville
- Métropole de Lille : difficultés d'articulation et problèmes de visibilité sur le FSE

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Avance de trésorerie et capacité de gestion : le mécanisme d'avance est difficile à mettre en œuvre
- Instance de contrôle, rigidité par rapport au public des porteurs de projets (milieu associatif essentiellement)
- Dates limites pour les appels à projets
- Absence de pilotage de proximité
- Transversalité des enjeux non comprises par les services
- Réduction à une vision budgétaire et non prise en compte des enjeux transversaux
- Lignes de partage et risques de doublon
- L'accord de tous les co-financeurs avant la programmation est difficile à obtenir
- Délais de réponse et de paiement décourageants pour les porteurs de projet

Principales conditions de réussite / de transfert

- Accompagnement des porteurs de projet avant dépôt du dossier et passage en commission
- Guichet unique : réunions / comités de pilotage réunissant tous les acteurs concernés pour simplifier les échelons
- Animation locale : besoin d'un animateur dédié sur le fonds (exemple de l'animateur du GAL) (mais attention à la multiplication des animateurs !)
- Diagnostic du territoire pour bien identifier les projets de développement adaptés
- Co-construction pour une démarche intégrée : vision transversale avec une information des collectivités sur ce concept
- Collaboration et transversalité au sein des collectivités, accompagnement et complémentarité des deux fonds (structure / humain), partage des espaces de travail avec les autres services

- Montant de subvention minimum imposé qui limite les porteurs de projets, notamment en ce qui concerne la politique de la ville
- Logique de concurrence

- Positionnement des cellules Europe pour garantir la transversalité
- Accompagnement dans l'expertise de l'autorité de gestion auprès des autorités urbaines
- Connaissance du PO par les acteurs locaux / relais d'information et accompagnement des porteurs de projet très en amont
- Réunir les délégués du Préfet, les DSP etc. pour une diffusion du PO dans la politique de la ville et dans tous les projets urbains
- Ne pas parler que technique : montrer l'intérêt du projet
- Sécurisation du portage financier
- Appel à projets continu

Quelle plus-value de la dimension européenne ? Les fonds européens permettent des financements plus importants que la politique de la ville. Le FSE finance du fonctionnement, lorsque c'est nécessaire à la mise en œuvre de l'action.

Le développement urbain durable à l'échelle des quartiers : démarches EcoQuartiers et financements européens

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : B1

Témoins : Bertrand Masson, Métropole Rouen Normandie, Laure Scoubart, Région Normandie & Eloi Larchevêque, DREAL Normandie

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- L'axe urbain du programme opérationnel Haute-Normandie permet de financer le développement de quartiers urbains durables et la réhabilitation de friches. Les quatre EPCI sélectionnés vont lancer des appels à projets 2017, les conventionnements sont en cours (délais janvier 2017). Il était demandé aux collectivités de présenter un projet urbain complet, inséré dans une stratégie urbaine intégrée.
- Présentation de l'EcoQuartier Flaubert à Rouen

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Complexité du montage des dossiers côté organismes intermédiaires
- Retard pris dans les conventionnements suite à la fusion des Régions, avec un PO axe urbain et un PO ITI

Principales conditions de réussite / de transfert

- Dialogue en amont entre les EPCI et la Région
- Dialogue entre les services de l'Etat (DREAL) et la Région pour la co-rédaction du PO
- Le projet de réhabilitation de friches doit être accompagné d'une stratégie d'aménagement urbain globale portée par la collectivité

Quelle plus-value de la dimension européenne ?

- L'animation régionale avec les acteurs de l'aménagement sur tous les projets de développement de quartiers durables et de réhabilitation de friches, avec l'appui des services de l'Etat (ce qui n'était pas le cas jusqu'ici)
- Des fonds FEDER permettent de financer le « plus » de l'excellence et de l'innovation : projets démonstrateurs

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : B1

Sujet du témoignage : Le développement urbain durable à l'échelle des quartiers : démarches EcoQuartiers et financements européens

Témoins : Jérôme Berthelot, SILOGE & Eloi Larchevêque, DREAL Normandie

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- Présentation de l'Ecovillage des Noés à Val-de-Reuil : ce projet a été labellisé le 8 décembre 2016 et répond donc aux critères de l'aménagement durable

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Projet urbain exposé à des zones inondables : il a fallu valoriser ces secteurs et adapter le projet

Principales conditions de réussite / de transfert

- Des échanges en amont (passage en pré-comité de programmation)
- Assurer une bonne concertation avec des partenaires pluridisciplinaires
- Participation des services de l'Etat (DREAL) à l'évaluation des candidatures de EPCI et représentation au comité de programmation

Quelle plus-value de la dimension européenne ?

- Proximité des interlocuteurs : le bailleur social (porteur de projet) est en phase avec l'organisme intermédiaire
- Coup de pouce pour une diffusion plus large à l'échelle de la Région, projet exemplaire

J'innove

Quelle stratégie d'agglomération et quels projets pour mieux répondre aux enjeux sociaux du numérique ? (Agglomérations de Chambéry et Grenoble) / Exemple d'un tiers lieu innovant et mobile à Joué-Lès-Tours

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : B2

Témoins : Jacques Houdremont, Le Fil des Idées & Mickaël Clément, Association Résoudre

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- Mobiliser une diversité d'acteurs sur l'élaboration d'une stratégie numérique d'agglomération
- Dépasser les clivages sectoriels et permettre une meilleure sensibilisation et/ou montée en compétence de l'ensemble des acteurs
- Favoriser les échanges entre acteurs du social et acteurs du numérique
- Concevoir et mettre en œuvre des projets mieux articulés entre eux à l'échelle de l'agglomération
- Favoriser l'adaptation des personnes à la dématérialisation des services (en particulier les personnes en difficulté)

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- Plateforme numérique sur la participation citoyenne à Grenoble
- Région Centre : budgets importants consacrés au déploiement de la fibre mais également au développement des usages. Le numérique devient un sujet d'attention important dans la région
- Approche innovante du tiers Lieu "Le Lab'O" à Orléans mais difficultés d'appropriation pour les personnes issues des QPV

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Besoin de ramener constamment les différents partenaires aux objectifs sociaux du numérique pour ne pas céder à « la magie » de l'outil.
- Ne pas céder aux rythmes des technologies pour prendre le temps de la compréhension et la mise en réseaux.
- Impliquer les administrations et institutions (Pôle emploi, Caf...) qui mettent en œuvre l'administration et leur demander de soutenir le nécessaire accompagnement des populations
- Certains tiers lieux ont plus une approche "Start up" et sont

Principales conditions de réussite / de transfert

- La mise en œuvre de stratégies numérique repose souvent sur un engagement fort des agglomérations voire des autorités régionales
- La présence d'acteurs du numérique sur le territoire n'est pas incontournable pour engager des stratégies mais si ces acteurs existent il est nécessaire de les mobiliser dès le début de la démarche
- Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de gouvernance et des méthodes de concertations qui permettent

moins adaptés aux publics des QPV. Les QPV ne constituent pas nécessairement une cible prioritaire pour les stratégies urbaines du numérique

- La création d'équipements doit être accompagnée d'une stratégie d'animation importante. Il faut l'engagement de la population
- Certaines agglomérations n'ont pas retenu le numérique dans leur stratégie urbaine intégrée. L'approche du numérique ne se fait pas nécessairement par les ITI et axes urbains
- Dans certaines agglomérations il n'y a pas de réelle volonté de se positionner sur des financements européens. L'engagement politique est nécessaire.
- Au-delà des difficultés administratives, le principal problème est le manque de trésorerie des structures qui s'engagent sur des projets européens. Certains bénéficiaires ont recours à des prêts pour lancer leurs actions.
- L'engagement des acteurs dépend aussi de la mobilisation et de la disponibilité des autorités de gestion au niveau régional
- Il serait nécessaire dans certains cas d'améliorer les relations entre l'Etat et les Régions ou entre les autorités de gestion et les métropoles/agglomérations pour favoriser la mise en œuvre des stratégies et l'utilisation des financements européens

d'appréhender le niveau de compréhension des enjeux du numérique, de faire émerger des propositions et d'identifier les contraintes des acteurs

- Il est nécessaire d'apporter une assistance particulière aux porteurs de projets potentiels (mobiliser les réseaux de la médiation numérique du territoire...)
- - Une condition de réussite essentielle est la capacité à mettre tous les acteurs concernés "autour de la table". Cette condition est difficile à remplir mais constitue un préalable à la réussite des projets
- - La mise en place d'équipements doit nécessairement être accompagnée d'une démarche d'accompagnement des usagers
- - Les projets doivent intégrer une réflexion sur leur modèle économique (quels acteurs impliqués, quels financements...)

Quelle plus-value de la dimension européenne (de la participation à un programme européen) pour la bonne pratique ?

Au-delà du soutien financier indispensable, cela permet et oblige à des visions territoriales. Rares sont les associations qui peuvent à elles seules porter un projet européen vu les seuils budgétaires minimum. Les programmes incitent à la mise en place d'actions collaboratives qui ont la vertu de mettre en synergie divers compétences"

Autres commentaires :

Les liens utiles suite à la présentation :

- <http://www.web-quartier.fr/> : Le site du projet de la Métropole de Chambéry
- <http://www.lefildesidees.fr/?p=49> : Les bases d'un Contrat Territorial Concerté d'Accompagnement aux Usages du Numérique

- <http://www.lefildesidees.fr/?p=390> : E-inclusion, quartier populaire et territoire : osons l'excellence !

Le dispositif "Niort Numéric" pour une meilleure mobilisation des acteurs locaux autour de la filière du numérique

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : B2

Témoins : Sylvie Touzeau & Marc Caulat, Communauté d'agglomération du Niortais

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- Enjeu de mobiliser des acteurs de différents secteurs autour d'activités en lien avec le numérique et susceptibles de favoriser le développement économique et l'emploi au niveau de l'agglomération. 130 entreprises mobilisées autour de l'initiative « Niort Numéric » ainsi que de nombreux acteurs du monde socioculturel
- Pas de création de réseau formel mais animation d'un réseau collaboratif entre acteurs, financement d'évènementiel
- Mobiliser les ressources existantes pour favoriser les synergies entre acteurs et l'innovation
- Ouvrir des perspectives d'emploi aux plus jeunes
- Le numérique et les actions pilotes et innovantes peuvent permettre de donner une image dynamique au territoire et de le faire connaître

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- « Pôle image » d'Angoulême
- Tiers lieu "MAME" à Tours ("Quartier de la création" avec l'Ecole supérieure des Beaux-arts de Tours, startups, entreprises...)
- Exemple de Grigny où à l'origine une démarche sociale a permis de développer des équipements qui ont amélioré l'attractivité du quartier pour les entreprises. Cependant, initiative très dépendante du portage politique

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Difficulté de développer des stratégies transversales avec le cadre fixé par les programmes européens
- Les stratégies mises en place au niveau régional, les priorités et les financements définis ne correspondent pas nécessairement aux besoins et stratégies des agglomérations
- L'approche par priorité d'investissement implique un découpage de l'action qui peut se révéler artificiel
- A Lille, 35 millions d'euros sont disponibles au niveau régional sur

Principales conditions de réussite / de transfert

- Besoin d'un contexte local favorable avec présence d'acteurs économiques et un soutien politique (en particulier pour les démarches innovantes)
- « Niort Numéric » s'est développé en s'appuyant sur la présence d'entreprises de l'assurance et de l'économie sociale et solidaire
- Besoin de définir un "modèle économique" pour maintenir l'animation et la mobilisation des acteurs

le numérique mais très faible consommation du fait d'un décalage entre les possibilités de financement et les besoins exprimés

- Le budget de l'ITI n'est pas mobilisé pour la mise en œuvre de « Niort Numéric ». Les financements ont été orientés sur d'autres actions (équipements, immobilier d'entreprise)
- Sur les différentes expériences évoquées, il est difficile de stimuler l'économie dans les QPV au moyen du numérique. Il faut une forte implication des pouvoirs publics et travailler dans la durée.

Quelle plus-value de la dimension européenne ? (Intérêt particulier de la mobilisation des fonds UE ...)

Le dispositif Niort Numérique est basé sur l'organisation d'un évènement annuel et un travail d'animation mené par l'agglomération en continu. Il a été développé sans financement européen. Des financements sont par contre mobilisés par des acteurs impliqués dans ce dispositif d'animation.

Quelles voies innovantes pour développer le commerce de proximité ? Le projet CoSto (Connected stores, SEMAEST)

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : B3

Témoign : Pauline Cohadon, SEMAEST

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Depuis 2004, la SEMAEST a constitué un réseau de 900 commerces, suite à la mission qui lui a été confiée la ville de Paris, de favoriser le commerce en pied d'immeuble. Par l'application du droit de préemption, la SEMAEST maîtrise l'affectation de 650 pieds d'immeuble et gère 450 fonds de commerce.

Elle a créé le projet CoSto pour permettre à son réseau de commerçants de bénéficier des atouts du numérique et propose :

- Un cycle de formation
- La possibilité d'expérimenter des usages numériques au sein d'un living lab

La SEMAEST a lancé 2 appels à projets pour sélectionner des start-up, les commerçants pouvaient ensuite expérimenter les usages innovants et les déployer en cas de satisfaction. Le choix s'est porté lors du premier projet sur la fidélisation, et sur la visibilité des commerces dans le cadre du second projet (en voie d'achèvement).

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Il y a eu très peu de retours suite au 1er projet : seulement 3 ont poursuivi au-delà de l'expérimentation. Pour le second projet, le projet s'est avéré difficile à suivre, car trop de solutions innovantes étaient testées
- Dans le second projet, le nombre de solutions innovantes a été réduit, mais le process était trop long (appel à projets des solutions innovantes, sélection...) et freinait la dynamique du projet
- Dans les QPV, les commerçants de quartiers restent parfois très peu réceptifs aux usages numériques

Dans le projet actuel, récemment programmé dans le cadre de l'ITI, le dispositif a été adapté et prend une autre ampleur :

- Passage à des expérimentations flash (starts-up retenues hors appel à projets), avec plusieurs commerces d'une même rue qui teste l'usage

Principales conditions de réussite / de transfert

- Méthode en cours de transfert sur Marseille, Chantilly et bientôt Bordeaux
- L'expérimentation des certaines expérimentations numériques sont transférables et duplicables facilement. Désormais, la SEMAEST intègre systématiquement dans son pack d'accompagnement des commerces l'appui à la géolocalisation

- Montée en puissance du living lab
 - Création d'un espace d'expérimentation avec une boutique dédiée (boutique éphémère pour tester en commerce physique une activité de commerce en ligne)
 - Attribution participative de locaux : les habitants peuvent choisir via une plateforme de vote (solution Weville) le type de commerce qui pourra s'implanter dans leur rue
 - Création d'une plate-forme du commerce connecté (en cours d'élaboration) : Tiers lieu dédié à l'innovation dans le commerce
- Le projet permet non seulement de favoriser les usages numériques dans le commerce, mais également de développer un nouveau type de commerce alliant commerce physique et commerce en ligne



Quelle plus-value de la dimension européenne ? Le projet a pris de l'ampleur grâce aux fonds européens

Autres commentaires : Le commerce de proximité évolue et devient lieu de vie. Le commerçant diversifie les activités, se raccroche à des manifestations. Les commerces ont moins de stocks, mais développent les échanges. La SEMAEST est d'ailleurs en train de réfléchir à des lieux de stockage mutualisés en périphérie. Par exemple, Presse Universitaire de France avait fermé son commerce, car le stockage de livres demandait trop de place et les loyers étaient trop chers. Ils viennent d'ouvrir une boutique de 50 m² et proposent un café et une imprimante et on imprime soi-même son livre à la demande, le temps de boire un café.

Pour en savoir plus : <http://www.costo.paris/>

Commerce Nord/sud comme base au développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires

Numéro de la séquence : 3

Numéro de la table : B3

Témoign : Camille Dijon, Résonances Nord-Sud

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Résonances Nord/Sud est né de la mutualisation de l'expérience de 4 acteurs en charge du développement économique et de l'appui à la création d'entreprises. Le but était d'aider les diasporas africaines dans la création d'entreprise, face à la recrudescence des échanges qui se font entre la France et les pays africains. Si beaucoup de structures d'aide à la création d'entreprise existent en France et dans les Pays d'Afrique, aucune ne liait la création d'entreprise agissant sur les 2 territoires. Résonances Nord/Sud accompagne aujourd'hui sa troisième promotion, totalisant 30 accompagnements de créateurs. Il agit de manière similaire à une couveuse d'entreprise.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

Bourgogne Active a fait évoluer ses process afin d'intégrer au mieux les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils accompagnent les structures créées dans les QPV, qui sont parfois en mauvaise posture. Ils prennent en compte la réalité des quartiers pour répondre réellement aux besoins. Cependant, cela reste difficile d'établir le contact avec les créateurs d'entreprise qui ont été mal accompagnés au départ et qui ont perdu confiance dans les structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Il existe également un réel problème pour trouver des locaux (notamment pour les artisans) dans les QPV.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

Seulement 30% de créateurs sont originaires des QPV. L'identification des futurs créateurs se fait principalement par les PASS qui sont des dispositifs agissant dans le cadre de la politique de la ville. Malgré cela, ils restent difficilement mobilisables. L'association anime avec eux des ateliers de détection de talents. Cela permet de rencontrer un maximum de porteurs de projets. Elle communique également sur les réseaux sociaux. Le public touché est généralement jeune et qualifié, - 80 % de diplômés. La sélection se fait au regard des projets les plus intéressants.

Principales conditions de réussite / de transfert

- L'accompagnement allie un cycle de formation de 3 mois et un accompagnement individuel. Cet accompagnement est assuré par des formateurs, des bénévoles et des experts partageant leur temps entre la France et l'Afrique. Ce pool d'accompagnement est une des forces du dispositif.
- L'approche est qualitative : 8 créations d'entreprises sur les 2 premières années
- Afin de permettre le transfert de cette action, l'association développe une plate-forme pour mettre à disposition les outils

Pour en savoir plus : <http://resonances-nordsud.org/>

Etude sur les freins à la mobilité dans les QPV de l'agglomération de Perpignan

Numéro de la séquence : séquences 1 et 2

Numéro de la table : B4

Témoin : Isabelle Bataillon, Agglomération de Perpignan

Bonne pratique présentée : à quel enjeu répond-elle et comment ?

Contexte :

Instruction CGET / DGITM du 6 mars 2015 sur l'accompagnement des publics prioritaires ; élaboration du PDU ; élaboration d'un nouveau PNRU et du diagnostic du volet D du PLUi

Etude financée à 50% par l'ANRU au titre du contrat de Ville

Objectifs : identifier leviers et pistes d'actions pour lever les freins à la mobilité des habitants dans les QPV, et ce dans 2 quartiers au profils socio-urbains différenciés : Saint-Jacques (centre ancien dense) et Diagonale du Vernet (grands ensembles)

Freins identifiés au démarrage de l'étude : tarification, déficit d'information, faible pratique du vélo, covoiturage et autopartage méconnus

Méthodologie : entretiens, ateliers, enquête qualitative

Résultats

constats confirmés : fort impact des moyens de mobilité sur la recherche d'emploi, de la tarification sur l'usage des TC (difficultés distinctes selon le profil des habitants), des barrières linguistiques et culturelles dans l'appropriation des services à la mobilité (les difficultés s'autoalimentent, nécessité de mettre en place des démarches partenariales qui allient les compétences pour traiter l'ensemble des difficultés et concourir à l'amélioration de la mobilité des publics précaires),

constats nouveaux : déficit d'information global des structures sociales quant à la mobilité, vélo non identifié par elles comme un moyen de mobilité, pratiques informelles de covoiturage dans les quartiers, les mesures d'accompagnement suscitent l'intérêt, notamment des publics les plus en difficulté

Un plan d'action en 3 volets et 25 actions à inscrire au PRU déclinées en 3 lignes directrices :

- Outillage des structures sociales : sensibilisation, achat de vélos... (actions éligibles au contrat de ville)
- Equipement des arrêts de bus déjà identifiés comme des espaces fonctionnels : mobilier, stationnement, signalétique et information piétons, autopartage
- Conseil en mobilité : formation des agents commerciaux et aide aux publics précaires

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Difficulté à mobiliser les populations par les voies classiques de la communication : nécessité d'aller à leur rencontre sur le terrain

Principales conditions de réussite / de transfert

- Bonne gouvernance, pilotage confié à un seul acteur en situation de coordonner l'ensemble de la démarche et la participation de tous les

- Besoin d'appréhender leurs représentations pour évaluer comment les nouveaux services de mobilité peuvent être appropriés par les habitants
- Difficulté à mobiliser les 3 directions concernées et la ville de Perpignan, des services déjà très mobilisés par le déroulement de 5 autres études parallèles : un vrai handicap pour le travail transversal
- Dans un autre registre, financier en l'occurrence, aucune source de financement propre pour ce type d'études en qualité d'autorité organisatrice de mobilité, les ressources de la politique de la ville sont donc essentielles

autres acteurs, travail nécessairement partenarial avec les structures sociales

- Partage des résultats entre les acteurs opérationnels, diffuser les résultats de l'étude pour sensibiliser
- Inscription dans des réseaux (SUMP par exemple, réseau européen des acteurs développement des plans de déplacements urbain), permettant le partage de l'expertise et des bonnes pratiques

Plus-value de la dimension européenne :

- Une ATI (stratégie urbaine intégrée) territoriale mais des critères flous ou instables car évolutifs
- Des actions finançables par l'ANRU mais pas par le FEDER (sensibilisation)
- Un faible effet levier car l'enveloppe de 2,5 m€ concerne 40 à 50 m€ de projets (5%) pour l'ATI



La nourriture et l'alimentation comme levier d'inclusion sociale des habitants d'un quartier prioritaire

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : B5

Témoign : Yann Thoreau La Salle, Ville de Lille

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Cette bonne pratique répond à un enjeu d'aménagement d'une friche industrielle impliquant la population du quartier prioritaire et en évitant un phénomène de "gentrification".

L'origine du projet

La Ville de Lille, a engagé une réflexion sur l'innovation urbaine et a donc rapidement repéré l'opportunité offerte par le programme "Action Urbaine innovatrice". Elle a donc anticipé le lancement de l'appel à projet et identifié plusieurs pistes possibles pouvant être retenues pour ce futur appel à projet. 3 pistes ont émergé dont l'une concernant le quartier politique de la ville (QPV) de Fives (quartier ouvrier construit autour d'une friche industrielle). Pour définir ces trois pistes, des groupes de travail d'une quinzaine de membres, se sont réunis deux fois par semaine, une demi-journée pendant deux mois : visites de terrain, rencontre des habitants. Ils regroupaient les différents services de la ville pas nécessairement en lien avec le thème traité pour ne pas avoir uniquement des visions de spécialistes et de professionnels. L'idée était aussi de décloisonner les services de la Ville. A la sortie de l'appel à projet et au regard des thèmes fléchés dans cet appel, la requalification du quartier de Fives a été retenue parmi les 3 pistes envisagées par la Ville. Un nouveau groupe projet a alors été mis en place pour la préparation de l'appel et la mise en œuvre du projet.

Les objectifs du projet

Il s'agit avec ce projet, de voir comment on transforme physiquement une friche industrielle dans un quartier prioritaire en s'assurant que ces nouveaux aménagements aient un impact et des retombées pour les habitants du quartier prioritaire de Fives : comment évite-t-on l'exclusion de ces populations dans ce futur quartier en émergence ? Comment on en fait des acteurs de ce projet de requalification ? Comment on s'assure que l'activité de ce nouveau quartier bénéficie, en termes d'emploi, d'activités, aux populations du QPV ? La Ville de Lille a ainsi retenu la cuisine et l'alimentation, comme levier d'inclusion sociale de ces publics (c'est un besoin commun, universel, en lien également avec des problématiques de malnutrition et de sous-nutrition et d'éveil au goût dans les QPV). Une des halles de la friche sera aménagée pour y installer des activités de production, de transformation, de restauration (agriculture urbaine, food court). Le projet vise donc à créer un écosystème d'activités autour de l'alimentation et de la nutrition, avec des impacts en termes d'emploi... Une cuisine commune est également prévue et sera un outil partagé. On y organisera aussi des rencontres entre les professeurs de cuisine, des ateliers avec les habitants, des actions de promotion des cuisines nomades, un projet d'incubateur pour permettre aux habitants de QPV de "tester" une activité économique complétant leur revenu (activité de traiteur, mises en bocaux...) ...A terme, nous envisageons d'ailleurs la création d'un label "Cuisine de Fives". Tout ceci peut faire émerger des opportunités d'emplois pour le public des QPV grâce à la mise en place de cette filière.

Les modalités de mise en œuvre

La ville a recruté un chef de projet pour coordonner la mise en œuvre du projet, et certains partenaires également (ex : la Maison de l'emploi met une

personne à disposition). L'inauguration du lieu est prévue pour la fin 2018, début 2019.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Le "casting" des équipes d'agents de la ville pour définir les différentes pistes de travail : elles doivent être mixtes et ne pas réunir uniquement des directeurs. L'effet "décloisonnement" en serait amoindri.
- La définition de ce futur lieu doit en faire un espace qui ne soit considéré ni comme élitiste ni au contraire, comme un lieu d'aide sociale. Ce lieu doit contribuer à une véritable mixité, et être approprié par les habitants du quartier et par les partenaires du projet.
- Les modalités d'implication des acteurs privés, essentiels au projet

Principales conditions de réussite / de transfert

- Les modalités de définition du projet impliquant les différents services et basés sur un travail de terrain, à la rencontre des habitants est un point fort du projet (méthode du design thinking)
- Le soutien du DGS a sécurisé le projet et a permis de convaincre les élus de l'intérêt de ce projet et de la prise de risque nécessaire
- Le soutien européen rend possible ce projet. Sans, la ville de Lille ne se serait pas lancée dans l'aventure. Par ailleurs, le programme Actions urbaines innovatrices semblait plus adapté et plus simple que le FEDER.
- Le partenariat diversifié : 10 partenaires officiels : Secours populaire qui va travailler avec nous sur le gaspillage alimentaire, l'association "sauvegarde du nord" qui va s'impliquer sur des projets impliquant la communauté ROM, et sur des actions de "Cuisine en dehors des murs" avec les écoles, la Métropole européenne de Lille, la Maison de l'emploi... La ville de Lille a aussi des partenaires informels dans ce projet (ADT Quart-monde, associations locales...)

Quelle plus-value de la dimension européenne ?

- Le financement
- L'appel à projet "Action urbaines innovatrices" qui offre une grande marge de manœuvre à l'innovation

Comment les acteurs publics peuvent-ils soutenir l'innovation sociale : à la découverte du projet BOOSTINNO - Ville de Paris

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : B5

Témoign : Sophie Le Grand, ville de Paris

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Le projet BOOSTINNO (Boosting Social Innovation) répond à un enjeu de soutien au développement de l'innovation sociale par les collectivités locales et notamment les villes et agglomérations.

Le contexte du projet

Ce projet a été mis en place dans le cadre de URBACT, la ville de Paris ayant été approchée par des partenaires européens, au regard de son expérience et des actions déjà menées dans ce domaine. La ville de Paris présente d'ores et déjà une expérience avérée via de nombreuses actions dans ce sens : soutien à la création de tiers lieux (ex : Grands voisins), appel à projet "réinventer paris" (appel à projets urbains innovants) ou encore la mise en place du budget participatif. Elle a donc accepté de rejoindre ce réseau de villes européennes composé de : Gdansk (Chef de file) et Wroclaw en Pologne, Baia Mare en Roumanie, Milan, et Turin en Italie, Barcelone en Espagne, Braga au Portugal, Paris et Strasbourg en France et Länsstyrelsen Skane en Suède.

Les objectifs du projet

Boostinno a pour objectif de créer un modèle paneuropéen d'innovation sociale. Il vise ainsi à identifier de nouveaux leviers possibles pour les collectivités locales pour développer ce secteur et encourager l'entrepreneuriat social : l'implication des parties prenantes et le rôle des administrations publiques, l'évolution des lieux d'innovation et de création d'écosystèmes (lieux physiques et lieux virtuels...), les fab City...

Le projet en est qu'à ses débuts et pour l'instant a permis la présentation d'expériences respectives dans le domaine de l'innovation sociale, dont certaines intéressent particulièrement la Ville de Paris :

- Turin et Milan pour leurs expériences dans le domaine des FabLab impliquant notamment des acteurs privés
- La Ville de Barcelone pour les incubateurs d'innovation sociale.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Pas de définition commune de l'innovation sociale entre les partenaires européens. Pour les partenaires de l'Europe de l'Est, l'innovation sociale est davantage basée sur l'inclusion dans les villes issues des pays du sud et de l'ouest de l'Europe, elle est davantage considérée comme un moyen de "faire

Principales conditions de réussite / de transfert

- Au-delà du projet URBACT et des rencontres transnationales semestrielles prévues, il sera nécessaire de développer des relations bilatérales avec certains partenaires ayant une approche complémentaire à celle de la Ville de Paris.
- La mise en place d'un groupe d'acteurs locaux est cruciale et est

autrement" pour répondre à des enjeux sociaux et sociétaux.

- Instaurer des relations gagnant-gagnant dans un réseau de villes européennes où les niveaux d'avancement dans l'économie sociale sont très différents.

une obligation du programme URBACT. Sur Paris, le groupe travaille notamment sur la question de la consommation responsable (principalement alimentaire) . Il réunit les producteurs, les distributeurs, les associations citoyennes....

Quelle plus-value de la dimension européenne ?

- Intégrer un réseau européen permet de tisser des liens avec de nombreuses villes européennes, de développer des relations bilatérales plus approfondies avec certains partenaires
- Avoir le regard de villes européennes sur ses propres actions
- Améliorer sa propre politique

Articulation PLIE et Stratégie urbaine FSE - Agglomération Roissy Pays de France

Numéro de la séquence : 3

Numéro de la table : B5

Témoign : Driss Bziouat, Agglomération Roissy Pays de France

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

L'agglomération de Roissy Pays de France est porteuse d'un PLIE (cofinancé par du FSE national et l'IEJ) et d'une stratégie urbaine intégrée au titre du PO régional FEDER/FSE et ce à la même échelle. La mise en place des deux démarches sur un même territoire contribue à renforcer et à territorialiser l'inclusion sociale, et de cibler des actions d'inclusion notamment dans les quartiers prioritaires. Mais ceci implique plus de coordination au niveau de l'ingénierie, au niveau des problématiques et des projets.

Contexte

L'agglomération et ses 166 000 habitants a une expérience récente dans le portage d'un PLIE.

Le PLIE permet de renforcer l'accompagnement à l'emploi (parcours à l'emploi : pré-qualification, formation...) et financement des structures d'insertion par l'activité économique. 2/3 du public sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 60% des bénéficiaires du RSA, sans qualification, une grande part de femmes, de jeunes... Ce PLIE bénéficie de financements FSE du Programme opérationnel FSE (PON) via la DIRECCTE. Le Département recevant aussi des financements FSE, un accord a été signé pour délimiter les actions mises en œuvre par le département et celles, par l'agglomération.

Sur la stratégie urbaine intégrée de l'ITI qui est soutenue par le FEDER et FSE du Programme opérationnel régional, l'agglomération travaille notamment sur plusieurs axes :

- Aménagement durable
- Développement des applications numériques : accès aux services (transport, services publics...)
- Création d'entreprises, lutte contre les discriminations

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Si on souhaite optimiser les différents dispositifs, ceci implique aussi en interne de travailler en interservices (service numérique/développement économique, service formation professionnelle...) au sein de l'agglomération, et ceci n'est pas si "naturel" et implique des transformations en interne (concertation pour le lancement des marchés publics par exemple).

Principales conditions de réussite / de transfert

- Le fait que l'agglomération porte le PLIE fait que les acteurs du PLIE se concentrent sur leur cœur de métier, la gestion du FSE étant assurée par l'agglomération.
- La gestion des différents dispositifs implique une ingénierie pour gérer les dispositifs et accompagner les porteurs de projet dans leur demande de subvention

Plus-value de la dimension européenne :

Le soutien du PLIE par l'Europe permet de financer des formations pour les publics ne pouvant intégrer des dispositifs de droit commun. L'articulation Stratégies urbaines intégrées et PLIE, les deux soutenus par l'Europe, permet de concentrer une action vers les publics des quartiers prioritaires.

Je partage

Une manière innovante d'associer les citoyens : Le conseil citoyen numérique

Numéro de la séquence : 1, 2 et 3

Numéro de la table : C2

Témoins : Pascal Azan, Délégué du Préfet de Seine-et-Marne & Raphaëlle Samba, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud - site Sénart

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

- Animer la concertation avec les habitants au-delà des réunions classiques du conseil citoyen.
- Recueillir leurs réactions sur des problèmes de la vie quotidienne, sur le quartier, sur des aménagements, etc.
- Apporter une solution face à la demande d'information des citoyens
- Recueillir des avis, des réactions et les analyser avant de réaliser une synthèse et de faire des préconisations
- Pourvoir localiser sur une carte les lieux où des questions d'aménagement et des problèmes se posent

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Utilisation insuffisante de l'outil, faibles réactions lorsque des documents sont postés sur la plateforme. Les personnes veulent être informées mais elles contribuent peu
- Outil d'expression qui ne correspond pas nécessairement aux habitudes des habitants qui « n'osent pas » l'utiliser
- Le dispositif doit faciliter l'expression mais il y a des freins à l'accès pour tous (prise en main, technicité, habitudes d'expression...)
- Il pourrait être utile de mobiliser les Espaces publics numériques pour faciliter l'utilisation de ce dispositif
- Les nouveaux outils de communication numériques sont "fragiles" et leur usage n'est pas garanti dans le temps. Quel accompagnement pour permettre une utilisation à long terme ?

Principales conditions de réussite / de transfert

- Sur chaque espace urbain concerné il faut un référent formé à l'utilisation du dispositif
- Arriver à mobiliser suffisamment de personnes qui acceptent de « jouer le jeu » et de participer au processus de concertation (20 à 30 participants par territoire)
- Besoin de former les utilisateurs
- Utilité de l'organisation de balades urbaines pour faciliter l'utilisation du dispositif
- Recourir à des « ambassadeurs » pour diffuser la démarche

Favoriser la coopération entre les territoires (dont lien urbain-rural) grâce aux financements européens : l'exemple de la Bretagne

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : C3

Témoign : Sébastien Hamard, Conseil régional Bretagne

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

La Région Bretagne a souhaité territorialiser une partie des fonds européens dont elle assure la gestion. Pour cela, elle a mobilisé les outils DLAL et ITI. Elle a cherché à permettre la mobilisation des crédits régionaux, FEADER, FEDER, FEAMP au service de projets de territoires (de pays). Ce travail a aussi été mené sur les instances de gouvernance avec un seul comité (comité unique de programmation). Toutefois, force est de constater la difficulté à articuler ces fonds et faire qu'ils permettent une coopération entre territoires urbains et ruraux (cf. zone éligible FEADER par ex), notamment en raison des divergences constatées entre les règlements communautaires propres à chaque fonds.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

Le PO Languedoc-Roussillon soutient les démarches intégrées à tous les territoires organisés : EPCI éligibles à la politique de la ville dans le cadre de l'axe urbain et un fléchage de 10% des crédits sur chaque thématique, réservés aux Pays, regroupement d'EPCI, GAL, PNR, Parc National...

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Comment prendre en compte les territoires mixtes et multiple dans les financements européens ? Alors que le DLAL est censé pouvoir être mobilisé sur tous les fonds, la Commission a préconisé l'ITI pour le FEDER. Ne serait-il pas plus simple d'avoir un seul outil territorial ? Pourquoi ne pas avoir un fonds unique ?
- Difficulté à mobiliser l'assistance technique des fonds européens sur des démarches intégrées.

Principales conditions de réussite / de transfert

- Davantage de regards croisés urbain / rural
- Mutualiser l'ingénierie entre les territoires avec une mobilisation simplifiée de l'assistance technique
- Ingénierie multi-fonds et animation
- Sanctuarisation des enveloppes
- Des règlements convergents et cohérents

Favoriser la coopération entre les territoires (dont lien urbain-rural) grâce aux financements européens : l'exemple du Grand Narbonne

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : C3

Témoign : Béatrice ROMET, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Le Grand Narbonne et ses partenaires ont construit quatre démarches (2 approches territoriales intégrées, 1 GALPA FEAMP, 1 GAL LEADER) de façon complémentaire, tant par rapport aux territoires qu'aux thématiques traitées. Le Grand Narbonne accompagne les porteurs de projet impliqués dans ces démarches et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies pour chacune de ces démarches.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

La Communauté d'agglomération de la Rochelle articule également son projet GALPA FEAMP avec l'ITI FEDER.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Gouvernance politique et formation des élus à ces dispositifs
- Le temps de maturation des projets
- Capacité à consommer les fonds européens dans les temps contraints de ces démarches (notamment ATI urbaine et ATI territoriale)

Principales conditions de réussite / de transfert

- Expérience réussie du PUI Narbonne-Béziers 2007-2013 + expérience de plusieurs années du Leader
- Forte impulsion de l'Etat et de la Région (cf. appels à projets)
- Des équipes d'animation territoriale dédiées
- Lignes directrice clairement définies au départ
- Le Canal du Midi est structurant sur ce/ces territoires

Quelle plus-value de la dimension européenne ?

- Impulsion du lien urbain-rural
- Renforcement des partenariats inter-territoriaux
- Renforcement de l'image de ces territoires au sein de la grande Région
- Innovation dans l'élaboration, voire la co-construction de stratégies économiques, touristiques et environnementales/énergétiques.

Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : l'animation régionale en Nouvelle Aquitaine

Numéro de la séquence : 1

Numéro de la table : C4

Témoign : Anne-Sophie Gillion, Pays et Quartiers d'Aquitaine

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Pays et Quartiers d'Aquitaine est un centre de ressources organisé sous forme de GIP sur le développement territorial. Créé en 2002 et soutenu par l'Etat et la Région, il a pour objectifs de favoriser le développement des territoires en ex-Aquitaine en contribuant à la professionnalisation des acteurs de territoires urbains et ruraux, en favorisant les échanges d'expériences, en créant une culture commune du développement territorial ou en valorisant des modes de faire innovants.

A compter du 1er janvier 2017, PQA étendra son périmètre d'intervention à la Nouvelle-Aquitaine.

En 2016, l'intervention de PQA s'est attaché à animer les territoires notamment sur les fonds structurels et d'investissement européens (FESI). Deux séminaires de 2 jours ont ainsi été organisés sur les fonds européens en direction des agents des territoires (Pays et EPCI) de l'ex-Aquitaine -conduite en partenariat avec l'autorité de gestion-.

La mission d'animation s'est également traduite par un appui spécifique aux territoires relevant de l'axe 5 du FEDER à travers la mise en oeuvre de Stratégies Urbaines Intégrées (SUI). En 2016, cette animation s'est portée sur le volet développement économique des SUI.

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- A l'échelle du PO Bourgogne, un réseau des agglomérations sur l'axe urbain s'est mis en place, à destination des organismes intermédiaires mais aussi des porteurs de projets
- En Bretagne, il existe un réseau rural spécifique ainsi qu'un réseau politique de la ville qui conduisent leurs propres travaux mais se rencontrent régulièrement. Ils ont par exemple organisé une journée collective à destination d'un public très large.

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Garantir un équilibre quant à la participation des professionnels issus des Pays et EPCI sur ces séminaires FESI

Principales conditions de réussite / de transfert

- Entrée thématique et territoriale et non par financement européen
- Suivi et évaluation à N+1 des séminaires FESI en ex-Aquitaine
- Deux séminaires de deux jours permettant de favoriser les échanges et la mise en réseau des acteurs dans un

environnement agréable et délocalisé (hors Bordeaux)

- La présence de l'autorité de gestion pendant les séminaires en appui sur les questions réglementaires et méthodologiques sur les projets étudiés
- Des ateliers de travail restreints et donc participatifs partant de projets concrets des territoires
- Une information sur les fondamentaux de l'Europe (cadre général, architecture des fonds européens, contacts)



Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : l'animation régionale en Occitanie

Numéro de la séquence : 2

Numéro de la table : C4

Témoign : Stéphane Gazull, Région Occitanie

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

L'autorité de gestion Occitanie a mis en place un réseau des chefs de file ATI (approches territoriales intégrées) qui assure les missions suivantes :

- Animation de réseau
- Bilan, Point d'avancement
- Echanges, témoignages.
- Formation (aides d'Etat, montage de dossier...)
- Veille sur l'actualité législative
- Relais des réseaux national et européens
- Mise en place d'un espace projet (extranet)

Au total, 26 ATI (14 ATI urbaine et 12 ATI territoriales) soit 26 chefs de file concernés

Présence : 70 personnes en moyenne : chef de file (EPCI GAL, Pays), Département, service de l'Etat)

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Articulation entre l'animation territoriale (Politique contractuelle, ANRU) et l'animation propre aux fonds européens

Principales conditions de réussite / de transfert

- Animation « vivante », efficace et lisible
- Juste équilibre entre animation verticale ascendante / descendante et animation Horizontale/transversale
- Fréquence de réunion (1 à 2 par an minimum)

Animer et mettre en réseau les territoires sur le volet urbain : le réseau des ITI en Ile-de-France

Numéro de la séquence : 3

Numéro de la table : C4

Témoins : William Orhant, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, et Stéphanie Lejeune, Grand Paris Seine et Oise

Témoignage présenté : à quel enjeu répond-il et comment ?

Les référents ITI (techniciens) franciliens se sont constitués en un réseau informel et technique dont les deux objectifs principaux sont d'une part la constitution d'un réseau d'expertise et de retour d'expériences, sur lequel la Région Ile-de-France peut s'appuyer, et d'autre part l'exercice d'un dialogue commun et constructif via la reconnaissance de problématiques communes en tant qu'OI vis-à-vis de l'Autorité de gestion. Ce réseau informel répond ainsi à la volonté de la Région Ile de France d'un travail collaboratif pour une consommation efficace des fonds européens.

Cette démarche est mise en perspective avec le réseau informel des Groupes d'Action Locale franciliens qui fédèrent les techniciens animant les programmes LEADER (FEADER).

Autre(s) témoignage(s) partagé(s) au sein du groupe

- Le territoire de la Région Bretagne est intégralement couvert par des Pays au sein desquels les ITI, LEADER et FEAMP sont les outils disponibles.
Les territoires représentés dans le groupe témoignent de la complexité de mettre en réseau les acteurs des fonds sur leur territoire, que ce soit par la structuration même du POR (un seul ITI en Guyane) ou par un manque de dynamique (technique, politique) en ce sens.
- Principales conditions de réussite / de transfert

Principales difficultés rencontrées / points de vigilance

- Une communauté d'agglomération (la CA de Cergy-Pontoise) est leader sur ce réseau, le risque est que les autres ITI ne s'approprient pas cette initiative
- Problèmes liés aux différences organisationnelles : temps plus ou moins long pour la validation des initiatives
- Culture du partage de l'information et de la transparence inégalement répandue

Principales conditions de réussite / de transfert

- Région Bretagne « Trouver un ennemi commun ! » Se fédérer autour d'une problématique commune.
- Intégrer tous les acteurs dans la démarche dès le début de la mise en réseau
- Création d'un réseau concret qui doit faire ses preuves avant d'évoluer vers une plus forte structuration, au risque sinon de créer une coquille vide.

Quelle plus-value de la dimension européenne ? Des perspectives pour un partage permettant d'évoluer vers URBACT et les réseaux européens.